

P

PREMIÈRES INFORMATIONS

et PREMIÈRES SYNTHÈSES

LES PRIMES VERSÉES EN 1995

En 1995, les salariés du secteur privé et semi-public ont perçu en moyenne 14,8 % de leur rémunération sous forme de primes. Les primes mensuelles représentent 6,8 % de la rémunération totale (6,7 % en 1994). La part des primes non mensuelles augmente. Elle est de 8 % en 1995. Le gain moyen mensuel brut d'un salarié, toutes primes comprises, s'élève à environ 12 500 F en octobre 1995.

La part des primes augmente en 1995

Toutes les catégories de salariés enregistrent une hausse de la part des primes dans la rémunération globale brute. Elle est plus forte pour les cadres (+ 0,5 point) et les techniciens et agents de maîtrise (+ 0,4 point), et moins marquée pour les employés (+ 0,2 point) et les ouvriers (+ 0,1%).

Comme en 1994, les techniciens et agents de maîtrise ont une proportion de primes plus élevée que les autres catégories (16,1 % (tableau 1).

La part des compléments au salaire de base (heures supplémentaires et primes) dans le gain moyen est plus importante chez les hommes que chez les femmes, en particulier chez les ouvriers (17,5 % contre 13,0 %).



Une augmentation de la part des primes non mensuelles

La part des primes non mensuelles augmente pour toutes les catégories. Cette augmentation est plus forte pour les techniciens et agents de maîtrise (+ 0,5 point) et les cadres (+ 0,4 point) et moins sensible chez les ouvriers (+ 0,2 point) et les employés (+ 0,1 point).

La part des primes mensuelles reste stable

Pour l'ensemble des salariés, la part des primes mensuelles est restée stable à 6,8 % (6,7 % en 1994). Cette stabilité résulte d'une légère hausse pour les cadres et les employés (+ 0,1 point), compensée par une légère baisse pour les techniciens et agents de maîtrise et les ouvriers (- 0,1 point).

Les primes non mensuelles augmentent plus vite que le gain théorique

Dans certains secteurs, les primes non mensuelles ont fortement augmenté par rapport à 1994. Dans le secteur de la pharmacie parfumerie entretien, la valeur nominale des primes s'est accrue de 38 % alors que le gain mensuel théorique progressait de 6,8 %. Le montant des primes non mensuelles a également subi une forte hausse dans le secteur des activités immobilières (+ 32 %) et dans le travail du bois et fabrication d'article en bois (+ 22 %). Pour ces deux secteurs l'augmentation du gain mensuel théorique est respectivement de 5,5 % et de 3,7 %.

A l'inverse, les primes non mensuelles ont reculé sensiblement dans certains secteurs industriels : 8 % dans les industries des composants électriques et électroniques, 7 % dans la métallurgie et 6 % dans le textile.

Valérie BERNARD (DARES)

Tableau 1
Décomposition du gain mensuel théorique (brut) en 1995,
suivant les catégories professionnelles

Catégorie professionnelle	Gain mensuel théorique en 1995 (en francs)	Décomposition du gain mensuel théorique (en %)			
		Part du salaire de base	Part des heures supplémentaires	Part des primes mensuelles	Part des primes non mensuelles
Ouvriers	9 289	83,2	2,2	8,2	6,4
Employés	10 099	84,9	0,9	6,9	7,3
Techniciens et agents de maîtrise	14 029	82,9	1,0	7,7	8,4
Cadres	25 110	84,7	0,2	4,4	10,7
Ensemble des salariés	12 529	84,0	1,2	6,8	8,0

Source : Complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés (« enquête primes 1995 »), établissements de 10 salariés et plus, MTAS-DARES.

LES SECTEURS LES MIEUX DOTÉS EN PRIMES NON MENSUELLES SONT GÉNÉRALEMENT LES PLUS RÉMUNÉRATEURS

C'est le secteur de l'intermédiation financière qui offre le pourcentage de primes non mensuelles le plus élevé (16,2 %) (tableau 2). Le secteur de la chimie parachimie est aussi très bien doté en primes non mensuelles (11,0 %) ainsi que la pharmacie parfumerie entretien et les activités immobilières (10,8 %), la recherche développement et le commerce de gros alimentaire (10,7 %). Le secteur de l'édition imprimerie reproduction a également une part de primes non mensuelles assez forte (10,2 %) ainsi que les secteurs conseil et assistance et assurance (10 %).

Ce fort taux de primes s'accompagne d'un gain mensuel théorique plus élevé dans les secteurs recherche et développement, conseil et assistance, intermédiation financière, pharmacie parfumerie et entretien et chimie parachimie. En revanche, dans le commerce de gros alimentaire malgré un taux de primes non mensuelles élevé (10,7 %) le gain théorique est inférieur à celui de l'ensemble des secteurs non agricoles.

La rémunération mensuelle théorique est obtenue en ajoutant au gain moyen mensuel (primes mensuelles comprises) d'octobre le douzième des primes non mensuelles versées en 1995. En moyenne, un salarié a gagné 11 524 F en octobre 1995. Si on prend en compte les primes non mensuelles, la rémunération mensuelle théorique s'élève à 12 529 F.

Tableau 2
Décomposition du gain mensuel théorique (brut) en 1995, suivant l'activité

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (NES 16; NES 36 *)	Gain mensuel théorique en 1995 (en francs)	Décomposition du gain mensuel théorique (en %)			
		Part du salaire de base	Part des heures supplé- mentaires	Part des primes mensuelles	Part des primes non mensuelles
EB : Industries agricoles et alimentaires (B0)	11 361	81,7	1,7	7,1	9,5
dont : Industries de la viande et du lait -151, 155-	10 438	83,0	1,3	6,6	9,2
Industries alimentaires, autres que viande et lait -152 à 154, 156 à 159, 16-	12 158	80,6	2,0	7,7	9,7
EC : Industries des biens de consommation (C1 à C4)	12 247	86,3	0,8	5,3	7,6
C1 : Habillement, cuir	8 707	91,8	0,8	3,2	4,3
dont : Habillement -18-	8 560	92,5	0,7	2,7	4,1
Cuir, chaussures -19-	9 067	90,1	1,1	4,2	4,6
C2 : Edition, imprimerie, reproduction	14 904	82,6	1,4	5,8	10,2
C3 : Pharmacie, parfumerie et entretien	16 555	84,1	0,4	4,8	10,8
C4 : Industries des équipements du foyer	10 603	85,8	0,7	7,3	6,2
dont : Fabrication de meubles -361-	10 194	85,2	0,8	7,2	6,9
ED : Industrie automobile (D0)	12 496	76,0	1,2	12,9	9,9
EE : Industries des biens d'équipement (E1 à E3)	13 904	84,5	1,3	6,7	7,5
E1 : Construction navale, aéronautique et ferroviaire	15 629	83,3	0,9	8,9	6,8
E2 : Industries des équipements mécaniques	12 456	84,5	1,8	6,4	7,3
E3 : Industries des équipement électriques et électroniques	15 103	85,4	0,8	5,5	8,4
EF : Industries des biens intermédiaires (F1 à F6)	11 825	82,3	1,2	8,9	7,7
F1 : Industries des produits minéraux	11 925	82,1	1,1	9,1	7,7
F2 : Industrie textile	9 763	87,8	0,9	5,2	6,1
F3 : Industries du bois et du papier	11 162	83,5	1,4	8,2	7,0
dont : Travail du bois et fabricat. d'articles en bois -20-	9 792	88,0	1,5	6,1	4,4
Industries du papier et du carton -21-	12 334	79,8	1,2	9,9	9,1
F4 : Chimie, caoutchouc, plastiques	12 909	79,0	1,3	11,1	8,5
dont : Chimie, parachimie -241 à 243, 246, 247-	15 409	77,6	1,0	10,5	11,0
Industrie du caoutchouc -251-	11 501	75,6	1,3	16,1	7,0
Transformation des matières plastiques -252-	11 010	82,5	1,7	9,2	6,6
F5 : Métallurgie et transformation des métaux	11 778	81,8	1,4	8,8	8,1
F6 : Industries des composants électriques et électroniques	12 106	84,2	1,0	7,9	6,9
EG : Energie (G1+G2)	13 780	83,3	2,2	11,5	3,0
G1 : Production de combustibles et de carburants	14 504	82,0	1,6	14,5	2,0
G2 : Eau, gaz, électricité	13 584	83,4	2,2	11,2	3,1
EH : Construction (H0)	10 879	88,2	1,8	4,8	5,2
EJ : Commerce (J1 à J3)	11 324	85,5	1,1	5,5	8,0
J1 : Commerce et réparations automobiles	11 654	84,9	1,1	7,9	6,2
J2 : Commerce de gros	13 084	83,9	0,9	6,4	8,8
dont : Commerce de gros alimentaire -512, 513-	11 953	84,1	1,1	4,1	10,7
Commerce de gros non aliment. -511, 514 à 517-	13 481	83,8	0,8	7,3	8,2
J3 : Commerce de détail, réparations	9 645	87,1	1,3	3,9	7,8
EK : Transports (K0)	12 051	82,0	3,7	7,1	7,2
EL : Activités financières (L0)	16 470	75,3	0,2	9,6	14,9
dont : Intermédiation financière -65-	16 829	75,2	0,3	8,4	16,2
Assurance -66-	14 388	75,9	0,2	13,9	10,0
EM : Activités immobilières (M0)	13 119	81,1	0,6	7,5	10,8
EN : Services aux entreprises (N1 à N4)	14 443	84,9	1,0	5,3	8,8
N2 : Conseils et assistance	17 745	85,5	0,3	4,2	10,0
N3 : Services opérationnels	10 749	84,3	1,8	6,4	7,5
N4 : Recherche et développement	19 836	84,6	0,2	4,5	10,7
EP : Services aux particuliers (P1 à P3)	11 281	89,1	0,5	3,9	6,5
P1 : Hôtels et restaurants	10 258	89,1	0,4	3,3	7,1
EQ : Éducation, santé (Q1+Q2)	13 024	85,7	0,7	7,5	6,2
Q2 : Santé	12 461	83,6	0,5	10,5	5,4
Regroupements spéciaux					
Industries de transformation, non compris la construction (EB à EG)	12 456	83,0	1,3	8,0	7,8
dont : Industrie textile et habillement -17, 18-	9 169	90,1	0,8	4,0	5,1
Industrie chimique -24-	15 979	80,8	0,7	7,6	10,9
Caoutchouc et matières plastiques -25-	11 182	80,1	1,6	11,6	6,7
Industries de transformation, y compris la construction (EB à EH)	12 162	83,9	1,4	7,4	7,3
Tertiaire (commerce, transports, services) (EJ à EN, EP à ER)	12 861	84,0	1,1	6,2	8,7
dont : Ensemble des services (EL à EN, EP à ER)	13 967	83,5	0,7	6,5	9,4
Ensemble des secteurs non agricoles (EB à EH, EJ à EN, EP à ER)	12 529	84,0	1,2	6,8	8,0

Nota : Dans le secteur de l'énergie, certaines grandes entreprises du secteur ont converti des primes non mensuelles en primes mensuelles. Les résultats de ce secteur en 1995 ne sont donc pas directement comparables à ceux de 1994.

* Le contenu des regroupements de la nomenclature économique de synthèse (NES) en 16 ou 36 positions est décrit dans *Premières Informations* n° 476.

Source : Complément annuel à l'enquête ACEMO semestrielle sur les gains des salariés («enquête primes 1995»), établissements de 10 salariés et plus, MTAS-DARES.